

# B e S a f e

Le futur des PLP

Page 1

Le pouvoir de la police de proximité

Page 5

Comment préparer l'avenir de la police ?

Page 10

## ÉDITO

### La sécurité en mouvement

Les couleurs d'automne apportent des changements... Mais une chose reste constante : notre engagement à garantir la sécurité de chaque citoyen. As-tu déjà entendu parler d'un partenariat local de prévention ? Ce réseau renforce la collaboration entre les citoyens et la police, rapprochant les deux parties pour assurer une meilleure protection et de la sécurité dans ton quartier.

Et connais-tu bien ton agent de quartier ? Notre police de proximité est la pierre angulaire d'une société sûre, faisant la différence grâce à une approche personnelle et proche des citoyens.

Pendant ce temps, la police ne reste pas immobile. Des solutions innovantes, des chatbots, l'IA et des technologies intelligentes sont utilisées pour préparer les policiers pour l'avenir. Curieux de savoir comment tout cela fonctionne ? Feuillette les pages et découvre comment nous construisons ensemble un avenir plus sûr.


Bonne lecture ! 

## PARTICIPATION CITOYENNE

### L'avenir des PLP, Partenariats Locaux de Prévention : innovation bénévolat et cybersécurité

Un Partenariat Local de Prévention (PLP) est un puissant outil de prévention qui rapproche les citoyens et la police. Il est utile pour renforcer ensemble la sécurité dans les zones résidentielles et professionnelles. L'objectif ? Prévenir la criminalité, comme les cambriolages, grâce à un échange d'informations rapide et ciblé. Les PLP aident les habitants et la police à identifier les risques de manière proactive et à agir ensemble.

Avec la digitalisation croissante, le PLP joue un rôle plus large, en s'attaquant également à de nouveaux défis, comme la cybercriminalité. Ainsi, les PLP restent pertinents et prêts pour l'avenir, en gardant toujours l'accent sur un environnement sécurisé pour tous.

**Nous avons rencontré Benno Gekiere, Président du Centre d'expertise PLP et membre du comité de pilotage CPA. **

« Le principal défi, selon moi, réside dans le rajeunissement des membres et dans la garantie de la relève des coordinateurs. Il devient de plus en plus difficile pour les PLP existants de trouver un successeur à ce rôle lorsque le coordinateur actuel cesse ses fonctions. »



*Comment voyez-vous l'avenir des PLP dans une société de plus en plus numérique ? Quelles nouvelles technologies, selon vous, peuvent contribuer à renforcer les PLP et à améliorer la communication entre les citoyens et la police ?*

« Nous devons oser utiliser les réseaux sociaux, où la police joue un rôle à part entière. Je pense principalement aux messages de prévention et d'alerte qui ne sont pas urgents, mais qui peuvent atteindre un large public. Cela nécessite un plus grand engagement de la police pour surveiller les réponses à ces messages. Un effet secondaire positif pourrait être que nous atteignons également les jeunes générations, car le fonctionnement actuel des PLP s'adresse principalement à un public plus âgé. »

*L'accord de coopération entre la DGSP et le Centre d'expertise PLP a été renouvelé en 2024. Quels changements y ont été apportés ?*

« Le principal changement est que certaines tâches de la DGSP ont été transférées au Centre d'expertise PLP.

**Benno Gekiere**  
Président du Centre d'expertise PLP  
et membre du comité de pilotage CPA  
Website : <https://fr.bin-plp.be/>

Un exemple est la gestion de la base de données PLP. Le Centre d'expertise a pour objectif de gérer cette base de données dans un environnement sécurisé et de la maintenir à jour de manière automatisée. Cela signifie également que, contrairement à la circulaire, le Centre d'Expertise PLP est désormais responsable de l'enregistrement des accords entre les PLP, la police et les autorités locales. Bien sûr, nous continuons à travailler sur le projet de la DGSP visant à améliorer la relation entre les citoyens et les professions de la sécurité. Nous continuons également à participer à la formation dans les écoles de police sur le fonctionnement des PLP et la participation citoyenne dans le domaine de la sécurité. De plus, nous voulons travailler sur un programme de bénévolat renouvelé (2.0) et en accroître la notoriété auprès des autorités locales et des zones de police. »

*Quels défis voyez-vous pour les PLP à l'avenir ?*

« Le plus grand défi est le rajeunissement des membres et la garantie de la relève des coordinateurs. Il devient de plus en plus difficile pour les PLP existants de trouver un successeur lorsque le coordinateur actuel cesse ses fonctions. Peut-être devons-nous repenser les tâches assignées au coordinateur et la manière dont nous définissons son rôle. Je pense à un statut officiel de bénévole et à un soutien suffisant de la part de l'administration locale, de la zone de police et bien sûr de notre organisation. »

*Pensez-vous que les PLP puissent élargir leur rôle pour relever de nouveaux défis comme la cybercriminalité ? Quelles formes de collaboration voyez-vous dans ce cadre ?*

Absolument ! Un Partenaire Local de Prévention est avant tout un outil de prévention, et nous devons viser une approche intégrée de la prévention de la criminalité. De nombreux PLP sont nés à la suite de cambriolages, mais nous devons oser déplacer notre attention vers d'autres formes de prévention de la criminalité, comme la cybercriminalité. Si nous voulons parvenir à un fonctionnement efficace des bénévoles dans le domaine de la sécurité, les membres des PLP constituent un vivier idéal pour recruter ces bénévoles. Avec un nombre estimé de 180 000 foyers membres, dont les membres ont déjà montré un intérêt pour la sécurité de leur environnement de vie, il y a beaucoup de potentiel. Un bon exemple est notre projet de Project Cyber Prevention advisors (CPA), dans lequel nous voulons recruter des bénévoles, principalement issus du fonctionnement des PLP. »

*Existe-t-il de bonnes pratiques en matière de sécurité à l'étranger qui vous inspirent ?*

Oui, le travail bénévole dans certaines municipalités en République tchèque, comme présenté à la conférence EUCPN, et la prévention de quartier via WhatsApp aux Pays-Bas sont pour moi des exemples inspirants. Leur approche pour mettre en place ces projets et atteindre un large public est particulièrement précieuse.

*Pour conclure, qu'est-ce que le lecteur doit retenir de tout cela ?*

Pour le gouvernement et la police, les membres d'un PLP constituent une aide précieuse, avec leurs yeux et leurs oreilles supplémentaires sur le terrain (lire : le quartier, l'environnement de travail, etc.). Ils servent de relais pour signaler différentes formes de criminalité et de nuisances, ce qui contribue à un meilleur comportement de signalement. Cela permet au gouvernement et à la police de réagir de manière plus ciblée. Les membres, qui par leur adhésion ont montré qu'ils s'intéressaient à la sécurité, constituent le public idéal pour diffuser la pensée préventive, au sens large du terme. Bien qu'un PLP soit d'abord un outil de prévention, à mon avis, il est encore trop peu utilisé à cette fin. Un PLP fonctionnant bien repose sur une communication bidirectionnelle solide. Pour les citoyens, le PLP est un moyen de s'impliquer dans la sécurité et de lutter contre le sentiment d'insécurité, en collaboration avec la police locale et les autorités administratives. Grâce à une communication ciblée, comme des messages urgents lors de situations suspectes dans les environs et des messages moins urgents comme des retours d'information et des messages de prévention, les citoyens peuvent contribuer à un environnement de vie et de travail plus sûr. De plus, un PLP peut renforcer la cohésion sociale dans le quartier ou la communauté. Il a été prouvé que les citoyens dans un quartier PLP sont plus attentifs aux besoins et problèmes des autres et se mobilisent pour aider leurs voisins lorsque cela est nécessaire. »



	PLP	PLP-I	2024 Total
<b>Région Flamande</b>	1 060	153	1 213
<b>Bruxelles</b>	15	2	17
<b>Région Wallonne</b>	311	16	327
<b>Total 2024</b>	<b>1 386</b>	<b>171</b>	<b>1 557</b>

\*PLP-I: Partenariat local de prévention indépendant

#### Que contient l'accord de collaboration DGSP / centre d'expertise PLP ?

En 2017, le Centre d'Expertise PLP et la Direction Générale Sécurité et Prévention ont établi leur premier accord de collaboration dans une gestion centralisée de la thématique des PLP. L'objectif de cet accord permet d'établir des relations officielles entre les deux organismes afin que chacun puisse bénéficier de la valeur ajoutée de l'autre, se soutenir mutuellement via des échanges bilatéraux réguliers tout en combinant les ressources respectives afin d'aboutir à des visions tant stratégiques qu'opérationnelles innovantes.

En 2024, l'accord de collaboration a été quelque peu modifié, laissant d'avantage d'autonomie au Centre d'Expertise PLP

et intensifiant l'implication de chacun dans la thématique PLP. Développement d'une base de données numérique, organisation du comité d'accompagnement PLP annuel, partage de bonnes pratiques concernant les PLP, développement et dispense du cours PLP au sein des Académies de police (...) sont quelques actions, parmi d'autres, présentes dans cet accord.

#### Plus d'informations :

Besafe & PLP



Centre expertise PLP



#### Que nous réserve l'avenir ?

La Direction Générale Sécurité et Prévention, en collaboration avec le Centre d'Expertise PLP, souhaite par ailleurs adapter la circulaire ministérielle du 19 février 2019 au contexte sociétal actuel ainsi qu'en regard de l'accord de collaboration qui lie les deux organismes. En ce sens, et pour exemple, les chartes PLP, à l'avenir, devront parvenir au Centre d'Expertise PLP qui a développé la base de données numérique. Aussi, il y a un souhait de standardiser les cours PLP dispensés au sein des Académies de police à destination des aspirants inspecteurs de quartier.

Les PLP ont donc un avenir certain au sein de notre pays. En effet, ceux-ci sont un outil local pertinent pour accroître la vigilance citoyenne face à des phénomènes de cambriolages, accroître la cohésion sociale ainsi que de rendre le citoyen proactif dans sa propre sécurité. En outre, les PLP peuvent également être un outil intéressant à utiliser pour diffuser des informations de prévention liées aux cambriolages, mais également en lien avec la criminalité informatique ou encore, la diffusion d'un avis de disparition notamment.

Plus largement, la participation citoyenne à la prévention et à la sécurité est une thématique centrale, qui tend à se développer, et que la DGSP soutient. ◆

## L'évolution de la police de proximité : un regard sur les changements et défis à venir

Depuis les années 1990, la Belgique a entrepris une transformation majeure dans sa manière de faire de la police, en adoptant le modèle de la « police de proximité ». Ce modèle, ancré dans une philosophie d'ouverture, de transparence et de partenariat avec la communauté, a permis de redéfinir les relations entre la police et les citoyens. **Michaël Jonniaux, premier commissaire divisionnaire et chef de corps de la zone de police Montgomery, revient sur cette évolution et partage son point de vue sur les défis et opportunités auxquels fait face la police aujourd'hui.**

Au fil de cet entretien, Michaël Jonniaux souligne les changements observés au cours des deux dernières décennies, notamment dans la nature des missions policières et les attentes des citoyens. Il aborde également l'importance d'une présence policière de qualité dans les rues, tout en mettant en garde contre les risques de déconnexion entre les services de police et la population, surtout après des événements récents comme la pandémie de Covid-19.

*La police de proximité est un terme qui est « récemment » devenu populaire dans le monde de la police, mais qu'est-ce que la police de proximité ?*

« Personnellement actif en tant que policier depuis 1994, j'ai vu la ◆



**Michaël Jonniaux**  
1<sup>er</sup> commissaire divisionnaire  
Chef de corps de la zone de police  
Montgomery



philosophie de la police de proximité se mettre progressivement en place en Belgique au cours de ces 30 dernières années. À mes débuts, j'ai connu la fin du modèle policier alors en vigueur, le modèle dit « traditionnel ». Il se caractérisait par :

- ◆ Une approche réactive de la police face aux incidents ;
- ◆ Une approche qui traitait les symptômes des problèmes d'insécurité sans en adresser les causes ;
- ◆ Le légalisme, où le respect de la loi était vu comme une fin en soi ;
- ◆ L'isolement de la police vis-à-vis de la société.

Ce modèle n'atteignait pas les résultats espérés en matière de sécurité. Il nécessitait un important déploiement des capacités policières et ne répondait plus aux attentes de notre société démocratique. C'est dans ce contexte que la police belge a voulu évoluer vers le modèle de « police orientée vers la communauté », aussi appelé « community policing » ou « police de proximité ». La réforme de la police au début des années 2000 offrait une opportunité idéale pour cela. Après plusieurs essais, le concept a été officiellement défini dans la circulaire ministérielle CP1 du 27 mai 2003. Cette circulaire décrit la police orientée vers la communauté, qui repose sur cinq grands piliers encore reconnus et appliqués aujourd'hui :

- ◆ Une orientation externe, où la police fait partie intégrante de la société ;

**« Ce qui est important, peu importe la taille de la zone de police, c'est la priorité qui sera accordée à la philosophie de la police de proximité et aux capacités qui seront libérées pour la mettre en œuvre. »**

- ◆ Une résolution des problèmes basée sur leurs causes profondes ;
- ◆ Un partenariat avec la société pour agir efficacement ;
- ◆ La justification des actions policières et la transparence ;
- ◆ Une implication active, tant des policiers que des citoyens, dans la lutte contre l'insécurité. »

*La circulaire sur la police de proximité indique que l'inspecteur de quartier est la pierre angulaire de la police de proximité. La police de quartier, la police de proximité et la police communautaire sont-elles identiques ou y a-t-il des différences ?*

« La police de proximité, comme définie précédemment, est une philosophie de travail, une stratégie. La « police communautaire » renvoie souvent au même concept mais est plutôt utilisée au Québec, où elle a été adoptée à la fin des années 1990.

La « police de quartier » ou le « travail de quartier », tel que défini dans l'arrêté

royal du 17 septembre 2001 et la circulaire ministérielle PLP 10 du 9 octobre 2001, se réfère davantage à un outil spécifique dans le déploiement de la police de proximité. Selon ces textes, la fonction de travail de quartier consiste à offrir un service de police visible, accessible et orienté vers les besoins locaux. Cette fonction est principalement exercée par les inspecteurs de quartier, véritables ambassadeurs et pierre angulaire de la police de proximité. »

*Vous êtes chef de corps depuis plusieurs années. La relation entre la population et la police a-t-elle changé ces dernières années, et si oui, de quelle manière ?*

« Comme le souligne souvent notre collègue Fady Dagher, chef de la police de Montréal, nous avons observé ces 20 dernières années :

- Une baisse de la criminalité violente, avec un glissement vers la cybercriminalité ;
- Des attentes citoyennes davantage axées sur la qualité de vie et la gestion des incivilités, comme le montrent les moniteurs de sécurité ;
- Une augmentation des interventions psycho-sociales, notamment pour des problèmes de santé mentale, des conflits familiaux ou de voisinage, et des violences sexuelles.

Ces tendances ont un impact significatif sur le travail de la police et sa relation avec les citoyens. De plus, trois événements récents ont influencé la fonction de police orientée vers la communauté :

- La vague d'attentats terroristes (2015-2017) a éloigné physiquement les policiers des citoyens ;

• Le phénomène de « police bashing » venu des États-Unis, renforcé par la diffusion de vidéos d'interventions policières ;

• La gestion répressive de la pandémie Covid-19, qui a créé une distance entre les policiers et les citoyens.

Cependant, ces événements semblent avoir eu un impact limité à long terme. Les résultats des moniteurs de sécurité montrent que les citoyens restent globalement satisfaits de leur police. »

*On réclame souvent plus de policiers visibles dans la rue. Quelle est votre opinion à ce sujet ?*

« Il est essentiel de nuancer cette demande. Je préfère l'idée d'un « bleu de qualité » dans la rue, c'est-à-dire des policiers visibles, accessibles et réellement disponibles, comme le souligne la circulaire PLP 10. C'est dans cet esprit que la sous-commission du travail de quartier a proposé des mesures, concrétisées dans la circulaire PLP 64 du 14 juin 2024, pour renforcer l'importance de ce travail. »

**« L'engagement et la participation des citoyens sont essentiels pour garantir la sécurité et le bien-être de notre communauté. Ensemble, nous pouvons créer un environnement plus sûr et plus harmonieux. »**



*L'agrandissement d'échelle des zones de police est souvent perçu comme incompatible avec la police de proximité. Qu'en pensez-vous ?*

« Je pense qu'il faut relativiser cette idée. Ce qui importe, c'est la priorité qui sera accordée par la zone de police à la philosophie de la police de proximité et aux capacités qui seront libérées au sein du corps de police pour la mettre en œuvre. L'articulation interne aux corps de police et le souci permanent de garder (voire de renforcer) leur ancrage territorial au sein des commu-

nautés est aussi un élément important pour disposer d'une police de proximité forte. »

*Quelle est votre opinion sur l'évolution future de la police de proximité ?*

« Je pense que la Belgique peut être fière de son investissement dans la police de proximité ces 20 dernières années. Les nombreux projets locaux témoignent de cet engagement. Toutefois, face à l'augmentation des missions et à des contraintes budgétaires, nous devons

rester vigilants pour ne pas réduire cet engagement. »

*Si vous pouviez faire passer un message aux citoyens sur leur rôle dans la police de proximité, quel serait-il ?*

« La participation des citoyens est essentielle. Leur vigilance, leurs observations et leur engagement actif sont des atouts précieux pour garantir la sécurité de nos communautés. Ensemble, nous pouvons créer un environnement plus sûr et harmonieux pour tous. »

# Comment rendre la police prête pour l'avenir ?

La journée d'étude « Vers une police intégrée. Une politique policière nécessaire », s'est déroulée le 18 septembre 2024 à la Provinciehuis Antwerpen. Elle a permis d'examiner en profondeur l'avenir de la politique policière belge.

La journée, organisée par la rédaction des Cahiers Politiestudies et la DG Sécurité & Prévention, a permis à des experts de différents secteurs, notamment des universitaires, des décideurs politiques et des policiers, de réfléchir ensemble à quatre thèmes clés : la police démocratique, la mise en réseau intégrée, la structure et l'organisation, et la gestion et l'évaluation de l'organisation.

Elke Devroe, Paul Ponsaers, Willy Bruggeman, Steven De Smet et Jelle Janssens ont notamment présenté le résultat d'une année de réflexion sur l'avenir de la police belge.

Jelle Janssens et Paul Ponsaers ont résumé pour nous les messages clés de leurs réflexions et de cette journée d'étude. **Ils les ont articulés autour de quatre trajectoires essentielles, à savoir :**

## Trajectoire 1 : Ancrer plus fermement la police dans la démocratie

- Le traitement des plaintes des citoyens concernant les actions policières est réparti entre différentes

instances. Ce qui entrave une surveillance publique systématique par le Parlement. Il est nécessaire de créer un service indépendant de soutien politique qui devra rendre compte chaque année au Parlement.

- Les procédures internes sur l'équité de la police sont peu transparentes. Ici aussi, un service indépendant de soutien politique pourrait fournir un travail utile.
- Il est nécessaire de mettre en place une politique d'intégrité qui ne soit pas seulement « contrôlante » et limitée à ce qui est interdit par la loi, mais qui permette également une politique « stimulante ».

## Trajectoire 2 : La police est avant tout au service des citoyens

- Le service aux citoyens est primordial. Il y a actuellement une surcharge bureaucratique (trop) importante dans l'organisation policière, ce qui nuit à la présence, à l'accessibilité et à l'approche. La police doit être abordable et disponible, avec un accueil cordial.
- La police ne peut pas résoudre tous les problèmes sociétaux, mais elle joue un rôle important en signalant ces problèmes aux autorités. De cette manière, elle contribue à la résolution des problèmes et limite la simple gestion des symptômes.

**Prof. Dr. Jelle Janssens**  
Professeur associé de criminologie  
Vice-chef du département de criminologie,  
droit pénal et droit social

Prof. Dr. Em. Paul Ponsaers



## Trajectoire 3 : Une structure et une organisation adaptées

- Nous plaçons pour une approche plus intégrée des problèmes de sécurité avec moins d'organes de coordination et de concertation, allant au-delà d'une simple approche policière.
- Il est important que la collaboration soit clairement définie et que chacun reste dans son rôle. Le réseautage sur une base purement volontaire et de « responsabilité partagée » doit être évité.
- Le choix du partenaire, l'échelle et la discipline de celui qui doit prendre la tête d'un réseau découlent du problème à résoudre. Pensez aux problèmes psychologiques, d'intégration, de pauvreté, de toxicomanie et aux problèmes internationaux.
- La police « bleue » doit rester un service de police intégré unique, mais les deux niveaux doivent s'organiser en fonction de ces larges réseaux intégrés, avec une présence assurée de manière appropriée à chaque niveau (quartier, commune, zone de police, région de sécurité ou de soins, province, région, pays).
- La Note-cadre de Sécurité Intégrale et le Plan National de Sécurité restent les instruments directeurs.

## Trajectoire 4 : Trouver des moyens de créer plus de connexions et d'être plus efficaces

- Besoin d'une vision actualisée sur le « service policier complet ». Le « service policier équivalent » visé ne peut plus être garanti via la norme KUL\*. L'évaluation de l'impact sur les

problèmes et les services doit redevenir centrale.

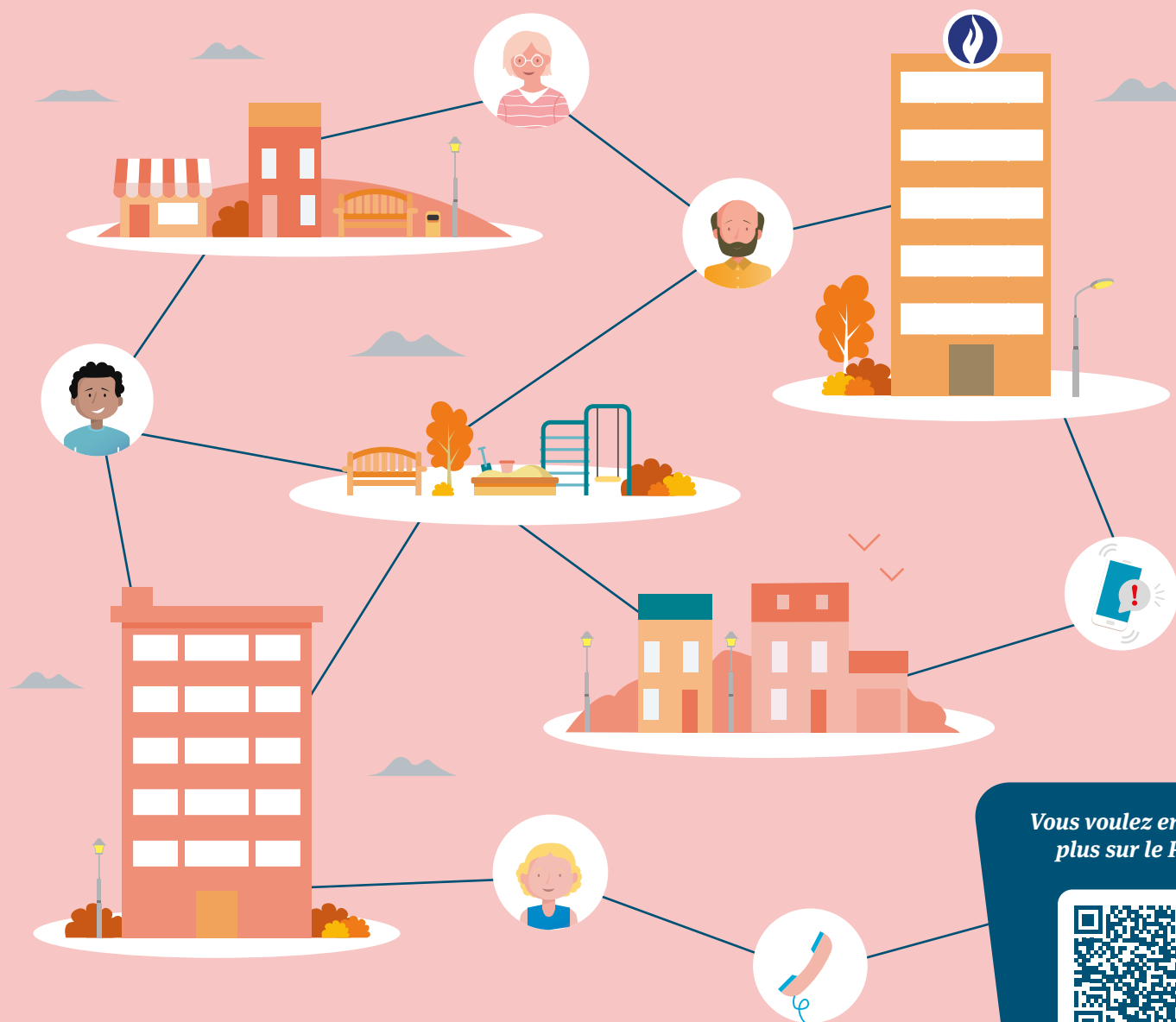
- Le « service policier équivalent » a été poursuivi dans le passé en normalisant les fonctionnalités de base pour toutes les zones, mais sur la base d'une logique d'input et non d'output. Cela a souvent conduit à une sectorisation indésirable. L'autorité de surveillance ne peut d'ailleurs pas imposer ces normes. Cela est impraticable et inutile.
- L'éducation, le statut, la rémunération et l'organisation doivent être au service de la prestation des résultats, et non l'inverse. Il y a un besoin de coaching et d'introduction à une organisation apprenante.
- Une évaluation des résultats est nécessaire, tant quantitative que qualitative, axée sur les valeurs, associée à une nouvelle méthode d'allocation des ressources : ne plus seulement financer ce qui existe. L'évaluation sera mise en place de manière inter-organisationnelle (connectant).
- La police n'est plus le régisseur de la Sécurité. Elle n'a plus le monopole du maintien de l'ordre. La police doit devenir un élément d'une culture de réseau horizontal.

\* La norme « KUL » est une clé de répartition de la capacité policière entre les communes de Belgique qui a été utilisée dans le cadre de la Réforme des polices.

« La police est avant tout au service des citoyens. Le service aux citoyens est primordial. Il y a actuellement une surcharge bureaucratique (trop) importante dans l'organisation policière, ce qui nuit à la présence, à l'accessibilité et à l'approche. »

# ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS.

REJOIGNEZ UN **PLP** ET RENDEZ VOTRE QUARTIER PLUS SÛR



Vous voulez en savoir  
plus sur le PLP ?



Un Partenariat Local de Prévention (PLP) permet un échange rapide d'informations entre les habitants et la police, ce qui entraîne une vigilance accrue.

**ibz** **BeSafe**

DG Sécurité & Prévention  
AD Veiligheid & Preventie  
GD Sicherheit & Vorbeugung



Y a-t-il déjà un PLP dans votre quartier ?

Renseignez-vous auprès de votre zone de police et rejoignez-le.

Pas encore de PLP ?

Soyez le premier à en créer un. Vous pouvez facilement demander toutes les informations auprès de votre zone de police.